

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE **SAINT-QUENTIN**
Palais de Justice BP 645-3 02322 SAINT-QUENTIN

EUROPE FIDUCIAIRE CONSEIL
22 rue Victor Bosch
02100 Saint quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.I.C. FINANCES - ACTIONS.
INVESTISSEMENTS. CONSEILS. FINANCES

Numéro RCS : 388 405 425
Numéro Gestion : 1996B00128

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 22 rue Victor Bosch
02100 Saint-Quentin

Numéro du Dépôt : 1620

Date du dépôt : 16/07/2012

1 - Type d'acte : Ordonnance du Président

*Prorogation jusqu'au 30/09/2012 du délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour statuer
sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011*

Date de l'acte : 11/07/2012

-
Délivré à Saint-Quentin le 16 juillet 2012

Le Greffier,



ORDONNANCE

Nous, Guy RATEL, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-QUENTIN,

Assisté de Maître Louis-Dominique RENARD, Greffier,

VU la requête qui précède et les faits y exposés,

ATTENDU que la mesure sollicitée est juste et fondée, qu'elle rentre dans le cadre des dispositions de l'article R. 225-64 du Code de Commerce et que dans ces conditions, il échet d'y faire droit,

PROROGEONS jusqu'au 30 septembre 2012, le délai au cours duquel l'assemblée générale ordinaire de la *A.I.C. FINANCES – Actions. Investissements. Conseils. Finances. SAS dont le siège social est à SAINT-QUENTIN (02100) 22 rue Victor Basch*, sera réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

DISONS qu'en application de l'article R. 210-19 du Code de Commerce, deux copies de la présente ordonnance seront déposées en annexe du registre du commerce par les soins de Monsieur le Greffier,

LIQUIDONS les dépens de la présente ordonnance et de son dépôt en annexe du RCS à la somme de 38,10 €,

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice de SAINT-QUENTIN,

Le 11 JUIL. 2012



Le Greffier du Tribunal,

u

Le Président,

Requête au Tribunal
à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SAINT QUENTIN

Olivier DAVIGNY
Avocat au Barreau de SAINT-QUENTIN
exerçant son activité professionnelle à SAINT-QUENTIN (Aisne),
22 rue Victor Basch

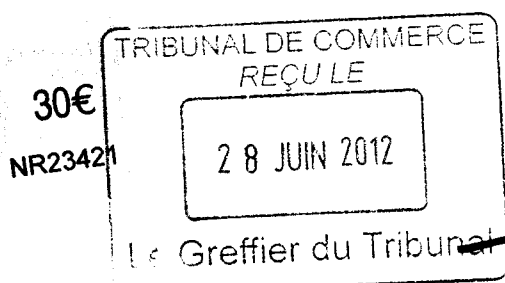
Agissant au nom et pour le compte de :

la société "A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances.", société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 22 rue Victor Basch, 02100 SAINT-QUENTIN, identifiée sous le numéro 388 405 425 RCS SAINT QUENTIN,

A l'honneur de vous exposer :

1. Qu'en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice ;
2. Que la société a clôturé son dernier exercice le 31 Décembre 2011 ;
3. Qu'en raison de difficultés rencontrées pour établir les comptes annuels, la société n'a pu terminer la saisie des éléments comptables et établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.
4. Que le délai de six mois prévu pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête ;

En conséquence, qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SAINT QUENTIN, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2011, soit jusqu'au 30 Septembre 2012.



**Fait à SAINT QUENTIN,
Le 28 Juin 2012**